

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19354**

Intitulé

Chef de cellule d'interprétation et d'analyse d'images

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la Défense - Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie (CFIII)	Directeur du Centre

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

231n Etudes, projets et dessins en génie civil et topographie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Sur des théâtres d'opérations ou en métropole, le chef d'équipe d'interprètes images, assiste le commandement dans les tâches d'organisation du travail. Il doit organiser et optimiser le travail de son équipe afin d'être en mesure de traiter une mission de reconnaissance image et de fournir un rapport complet d'interprétation. Il optimise l'emploi des ressources mises à sa disposition pour mener avec efficacité les travaux confiés à son équipe.

Au sein d'une équipe d'interprètes images ou au sein d'un bureau "études et méthodes", le chef d'équipe est l'expert des images infrarouges, radar et des études de produits images complexes.

Au sein de l'équipe d'interprètes images ou d'une structure de formation, le chef d'équipe d'interprètes images forme et évalue les interprètes ou les stagiaires.

1) **DIRECTION** d'une équipe d'interprètes images

Planification, direction et contrôle du travail au regard des objectifs de production
Analyse et résolution des imprévus

2) **GESTION** de la documentation et du matériel

Maîtrise et optimisation des bases de données images et documentaires.
Organisation et contrôle des formalités administratives relatives à la gestion, l'utilisation et l'entretien du matériel
Maîtrise de la chaîne image entre théâtre d'opération et métropole, et respect de la protection du secret.

3) **EXPERTISE** des images spécifiques et **ETUDE** des produits images complexes

Maîtrise des savoirs-faire de l'imagerie infrarouge et radar.
Analyse et étude des sites complexes et des produits images.

4) **FORMATION** et **EVALUATION** des interprètes images.

Maîtrise des techniques pédagogiques.
Evaluation des interprètes images et des stagiaires en imagerie.
Les capacités attestées :

- Maîtrise des techniques d'organisation et d'optimisation de son travail en fonction des délais et des ressources humaines et/ou techniques. Planifier, diriger et contrôler. Juger et résoudre les imprévus.

- Maîtrise des bases de données images et documentaires. Maîtrise de la chaîne imagerie. Respecter la protection du secret

- Maîtrise des savoirs-faire de l'imagerie infrarouge et radar en tant qu'expert au sein d'équipes.

Maîtrise des méthodes d'analyse et de traitement d'une image afin d'identifier les possibles interactions entre les différentes informations recueillies

Maîtrise de l'analyse des sites complexes

- Maîtrise des techniques pédagogiques. Evaluer les interprètes images et les stagiaires en imagerie.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Au sein de ce ministère, il peut occuper de nombreuses fonctions de chef de cellule d'interprète image au sein :

a) d'unités opérationnelles des trois armées :

61ème Régiment d'artillerie, Centre renseignement marine, escadron 01.33 "Belfort"

b) ou d'unités interarmées :

Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie, Centre national de ciblage, Etablissement géographique interarmées,

c) et quelques fonctions au sein :

- des Etats Major d'armées :

Etat major de l'armée de terre, Commandement des forces terrestres, Etat major de l'armée de l'air, Etat major de la marine,

- de l'Etat Major des Armées :

Etat major des armées.

Chef de cellule d'interprétation et d'analyse d'images

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1107 : Mesures topographiques

M1808 : Information géographique

Réglementation d'activités :

Employé au Ministère de la Défense, le chef de cellule d'interprétation et d'analyse d'images doit être titulaire d'une habilitation de deuxième catégorie "S.D." (Secret Défense) et être reconnu médicalement apte à la vision stéréoscopique.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation continue.

La certification comporte 04 composantes:

- 1) Le management d'une équipe d'interprète images (DIRIGER une équipe)
 - 1.1 Produire un dossier avec une équipe d'interprètes images dans un délai imparti.
 - 1.2 Répartir les tâches au sein de l'équipe et respecter le planning proposé malgré les contraintes imprévues.
- 2) La gestion des moyens de production (GERER les ressources nécessaires à la production):
 - 2.1 Exploiter et optimiser la documentation pour la production.
 - 2.2 Réaliser et rentabiliser la commandes d'images en vue de la production.
 - 2.3 Préparer et vérifier le matériel technique, maîtriser les formalités administratives.
- 3) la capacité d'être un expert dans les produits images à interpréter (EXPERTISER et ETUDIER les produits images)
 - 3.1 Evaluer des images infrarouge et radar.
 - 3.2 Décrire de manière précise un site d'intérêt civil ou militaire complexe.
 - 3.3 Rédiger un dossier de produits images de capteurs différents
- 4) la formation et l'évaluation des interprètes images (FORMER et EVALUER)
 - 4.1 Réaliser une séance d'instruction
 - 4.2 Créer un test pour l'évaluation des interprètes images (préparation et correction)
 - 4.3 Expliquer un bulletin annuel de notation

Par VAE : utilisation d'une grille de lecture et d'analyse remplie par chacun des membres du jury au regard des RAC titre IV. la certification comporte six éléments constitutifs.

- 1) L'axe de développement.
La trajectoire scolaire et professionnelle, le projet et la capacité d'auto-formation.
- 2) Le parcours.
La richesse de l'expérience (professionnelle, sociale, personnelle, formation).
- 3) La compréhension de l'emploi visé.
La vision globale du sens de l'emploi et la pertinence du choix des expériences développées.
- 4) L'authenticité des activités
Le dépassement du prescrit, l'aspect dynamique des situations de travail décrites, la précision et la personnalisation de la description faite, la valeur des éléments de preuve fournis.
- 5) Le niveau de l'expérience.
La correspondance avec le champ et le niveau de professionnalité attendue, le degré de culture professionnelle, la prise de distance et la capacité d'analyse de l'expérience.
- 6) L'analyse, la présentation et l'explicitation de l'expérience au regard des quatre composantes du référentiel de certification.
La présence des incontournables.
La couverture, la variété et la précision des activités.
La capacité à mobiliser avec efficacité ses ressources, la capacité d'analyse ou de résolution de situations problématiques.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	5 personnes : - Qualité du président du jury : commandant du Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie - Collège professionnel : un représentant employeur et un représentant pair - Collège enseignant : un cadre instruction et un instructeur
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	7 personnes, dont le commandant du CF3I, Président de droit. 1 collègue professionnel composé de : - 2 responsables hiérarchiques dans le domaine d'emploi considéré ; - 2 titulaires de la certification visée. 1 collègue enseignant composé de : - 1 cadre de direction ; - 1 instructeur spécialisé.
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Chef de cellule d'interprétation et d'analyse d'images" avec effet au 03 mars 2012, jusqu'au 09 août 2019.

Arrêté du 15 mai 2007 publié au Journal Officiel du 16 mai 2007 portant modification de l'intitulé de l'organisme certificateur : Ministère de la défense - Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'image.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 26 janvier 2002, modifié par l'arrêté du 31 juillet 2003 publié au Journal Officiel du 20 août 2003. Intitulé : Technicien supérieur en sciences et techniques de l'interprétation d'images. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1994, pour les stagiaires ayant suivi les deux formations 'Imagerie d'origine spatiale' et 'Imagerie d'origine aérienne'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

25 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

Centre de Formation et d'Interprétation Interarmées de l'Imagerie Secrétariat V.A.E.

Tél. 03.44.28.73.29

Lieu(x) de certification :

MINISTERE DE LA DEFENSE CENTRE DE FORMATION ET D'INTERPRETATION INTERARMEES DE L'IMAGERIE (CF3I)

BCAC Case 75/

Allée du lieutenant Maurice Choron

00450 Armées

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ancien libellé : Technicien supérieur en sciences et techniques de l'interprétation d'images (Arrêté du 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 26 janvier 2002)

Certification précédente : Chef de cellule d'interprétation et d'analyse d'images